# Commission des biens culturels du Québec

## Rapport annuel de gestion 2011-2012

Québec

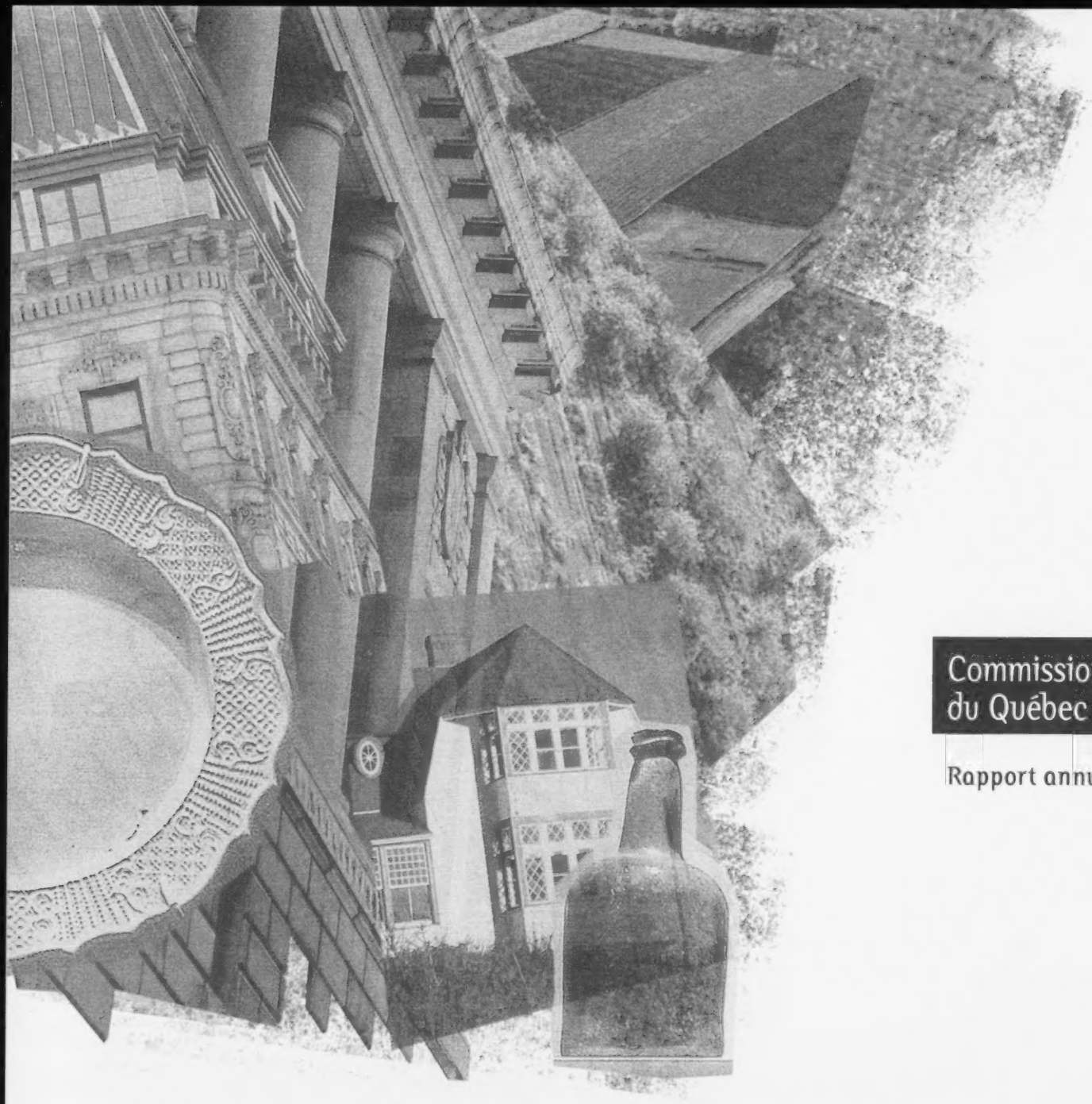

# Commission des biens culturels du Québec

## Rapport annuel de gestion 2011-2012

Québec

**Commission des biens culturels du Québec**

Rédaction : Jacques Saint-Pierre

Graphisme : Les Dompteurs de Souris

Impression : GC2P

Révision linguistique : Danielle Lachance

Photos : Louise Leblanc, Sylvie Lacroix, ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Conseil du patrimoine religieux du Québec.

**Dépôt légal – 2012**

**Bibliothèque et Archives nationales du Québec**

**Bibliothèque et Archives Canada**

**ISBN 978-2-550-65455-1 (version papier)**

**ISBN 978-2-550-65456-8 (version électronique)**

**ISSN 1706-8363**

**© Gouvernement du Québec – 2012**

Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction, par quelque procédé que ce soit, et la traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation de la Commission des biens culturels du Québec.

Monsieur Maka Kotto
Ministre de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5G5

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'article 7.11 de la Loi sur les biens culturels, j'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel de gestion de la Commission des biens culturels du Québec pour l'exercice financier 2011-2012.

Espérant que vous y trouverez tous les renseignements nécessaires, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,

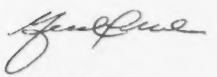

Yves Lefebvre
Québec, septembre 2012

# TABLE DES MATIÈRES


| | |
|---|---|
| Déclaration attestant la fiabilité des données | 5 |
| Message du président | 6 |
| Présentation de la Commission des biens culturels du Québec | 8 |
| Membres de la Commission des biens culturels du Québec | 9 |
| Réalisations 2011-2012 | 10 |
| Perspectives 2012-2013 | 16 |
| Bilan des recommandations | 17 |
| Bilan des activités des comités | 18 |
| Ressources humaines | 19 |
| Ressources financières | 20 |
| Annexe 1 Résumé de la Loi sur les biens culturels | 21 |
| Annexe 2 Exigences législatives et gouvernementales | 22 |

*Place Royale, arrondissement historique du Vieux Québec.*
*Louise Leblanc*

## DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

L'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion relève de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles y afférents.

Les résultats et les données du rapport annuel de gestion 2011-2012 de la Commission des biens culturels du Québec :

- décrivent fidèlement la mission, les mandats et les orientations stratégiques de l'organisme;
- présentent les objectifs et les résultats atteints;
- sont exacts et fiables.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles y afférents sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2012.

Le président,

Yves Lefebvre
Québec, septembre 2012

# MESSAGE DU PRÉSIDENT

## TROIS DATES QUI FONT L'HISTOIRE DE LA COMMISSION : 1922, 1972, 2012

Voici le dernier rapport annuel de la Commission des biens culturels du Québec qui sera prochainement remplacée par le Conseil du patrimoine culturel du Québec, au moment de l'entrée en vigueur de la Loi sur le patrimoine culturel. Cette Commission avait elle-même succédé, rappelons-le, à la Commission des monuments historiques, créée en 1922, ce qui en fait l'une des plus anciennes institutions du gouvernement du Québec.

Depuis sa création en 1972, la Commission des biens culturels aura tenu près de 500 réunions, sans compter les centaines d'autres réunions du Comité des avis et du Comité d'audition. Chaque année depuis sa création, la CBCQ analyse environ 500 demandes qui se traduisent par autant d'avis ou conseils au ministre. Les avis, recommandations et conseils, les rapports d'auditions et procès-verbaux des réunions de la Commission, permettent de retracer l'évolution de la pensée relative au concept même de patrimoine culturel au Québec.

À travers cette évolution de la pensée, une chose demeure : l'esprit critique de la Commission qui ne s'est jamais altéré. Un esprit critique bien ancré dans l'expertise et l'engagement des membres qui ont toujours eu à cœur la préservation et la consolidation de nos acquis afin de faire du patrimoine culturel un véritable moteur de développement. Je saisis ici l'occasion pour remercier et rendre hommage à tous les présidents et membres de la Commission des biens culturels qui ont gardé ce cap avec vision, constance et détermination pendant toutes ces décennies.

## VOIR GRAND ET VOIR LOIN : LA LOI SUR LE PATRIMOINE CULTUREL

Depuis 1922, le concept de patrimoine a connu au Québec une évolution qui l'a fait passer de « patrimoine-monument historique » ayant pour mission de rappeler le passé, au « patrimoine-bien culturel », une ressource et un actif à développer. La législation québécoise sur le patrimoine a reflété cette évolution en élargissant progressivement les catégories de biens susceptibles d'être reconnus et protégés. La Loi sur le patrimoine culturel, adoptée le 19 octobre 2011, reflète bien cette évolution en y intégrant notamment la notion de patrimoine immatériel et le paysage.

Cette loi place le Québec en tête des pays qui ont à cœur la connaissance, la protection, la conservation et la mise en valeur de leur patrimoine culturel, fût-il matériel ou immatériel.

La Loi sur le patrimoine culturel était attendue depuis vingt ans. On ne compte plus les colloques, rencontres, discussions, lettres ouvertes, livre vert et autres consultations qui ont mené à la concrétisation de ce projet. Les Québécoises et Québécois y ont beaucoup réfléchi et se sont donné une loi à leur image. Ils font ainsi figure d'exception et d'avant-garde dans le monde en plaçant leur patrimoine culturel au cœur même du développement durable.

Moderne et bien ancrée dans la réalité d'aujourd'hui, la nouvelle loi propose en effet un regard neuf et une ouverture d'esprit sur notre compréhension du patrimoine. En s'ouvrant sur des concepts qui dépassent le tangible, comme le patrimoine immatériel et la commémoration, elle vient en effet consacrer la dimension culturelle du patrimoine québécois, dans toute l'étendue de sa signification.

Au-delà de ces intentions, cette loi s'avère concrète et efficace puisque dotée des instruments nécessaires à son plein déploiement dans le respect de l'esprit qui a guidé sa conception. Elle mobilise et responsabilise davantage les citoyennes et citoyens de toutes les régions, les entreprises, ministères et organismes, villes et municipalités, par des mesures bien définies qui contribueront à la protection et à la mise en valeur de toute la richesse de notre patrimoine. Une loi qui voit grand et loin.

En instituant le Conseil du patrimoine culturel du Québec, la Loi sur le patrimoine culturel dote le ministre d'un organisme de consultation appelé à lui donner son avis ou lui faire des recommandations sur toute question relative à la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel. Elle lui confie notamment un mandat d'audition auprès des individus et des groupes sur toute question visée par la loi.

Elle rehausse à un niveau plus stratégique les interventions du Conseil. Ce dernier devra maintenir un degré d'excellence et de pertinence de ses conseils et recommandations, lesquels constituent une aide à la décision. Cette valeur ajoutée prend appui sur quatre piliers : l'expertise propre des membres, les études ou recherches commandées par le Conseil, la connaissance des enjeux et des acteurs régionaux, les bonnes pratiques observées dans d'autres pays ou auprès d'organisations internationales.

Puiser à même nos racines pour continuer d'embellir le Québec : telle est la perspective de la Commission des biens culturels du Québec; telle sera la perspective du nouveau Conseil du patrimoine culturel du Québec. Cette perspective suppose que la protection et la mise en valeur de notre patrimoine constituent un geste tourné vers l'avenir.

## 2011-2012 : LA MIGRATION

La dernière année fut bien entendu largement dominée par le processus de migration de l'actuelle Commission vers le nouveau Conseil. Il n'en reste pas moins que les membres de la Commission, secondés par une équipe administrative restreinte, mais compétente et dévouée, ont continué d'analyser quelque 500 dossiers, pour formuler autant d'avis, de conseils et de recommandations au ministre. Je les remercie.

Je saisis l'occasion également pour remercier sincèrement les membres dont le mandat s'est terminé au cours de l'année : mesdames Anne Carrier, Malaka Ackaoui et France Vanlæthem qui ont su contribuer de façon marquante aux travaux de la Commission.

Il m'est par ailleurs agréable d'accueillir nos nouveaux commissaires : mesdames Lise Martel et Cynthia Savard, messieurs Conrad Gagnon et Pierre Thibault. Je suis déjà assuré de leur engagement et de leur collaboration.

Le président,

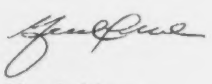

Yves Lefebvre

# PRÉSENTATION DE LA COMMISSION DES BIENS CULTURELS DU QUÉBEC

## MISSION

Créée en vertu de la Loi sur les biens culturels, la Commission soutient la responsabilité du ministre en ce qui concerne la conservation, l'enrichissement et la transmission du patrimoine culturel du Québec.

La Commission est un organisme consultatif dont le rôle s'articule autour de trois fonctions : aviser, conseiller et auditionner. Elle donne des avis et conseille le ministre au regard de la Loi sur les biens culturels et de la Loi sur les archives. Par ses études et ses recherches, elle développe son expertise en s'inspirant des grands courants de pensée en matière de patrimoine culturel et en adaptant les principes reconnus internationalement à la réalité québécoise. Enfin, elle entend des individus ou des groupes à l'occasion d'auditions privées, de consultations publiques, de tournées régionales et de représentations.

## VISION

La Commission se fait promotrice d'un patrimoine dynamique, respectueux des cultures qu'il représente et catalyseur de l'amélioration du cadre de vie.

## STRUCTURE

La Commission relève du ministre de la Culture et des Communications. Elle est formée de douze membres nommés par le gouvernement du Québec. Le président et la vice-présidente occupent leur poste à temps plein. Choisis en vertu de la pertinence de leur formation, de leur expérience et de leur réseau, les membres de la Commission sont représentatifs des besoins du milieu.

La Commission compte quatre comités permanents : le comité des avis qui étudie les demandes d'autorisation de travaux sur un bien touché d'un statut juridique ou situé dans un territoire touché d'un statut juridique; le comité d'audition; le comité de conservation des biens mobiliers et le comité des archives. La Commission donne également son avis sur les demandes d'autorisation de recherche archéologique.

# MEMBRES DE LA COMMISSION DES BIENS CULTURELS DU QUÉBEC

**Yves Lefebvre,** M.A.P.
Président de la Commission
Mandat : du 07-03-2010 au 06-03-2015

**Catherine Arseneault**
Ethnologue
Mandat : du 22-04-2009 au 21-04-2012

**Christine Cheyrou**
Historienne et historienne de l'art
Directrice-conservatrice
Musée des Ursulines de Québec
Mandat : du 21-09-2011 au 20-09-2014

**Serge Filion**
Urbaniste
Membre du collège des Fellows de l'Institut canadien des urbanistes (1999) et membre émérite de l'Ordre des urbanistes du Québec (2009)
Mandat : du 21-09-2011 au 20-09-2014

**Lise Martel**
Avocate à la retraite
Mandat : du 22-06-2011 au 21-06-2014

**Cynthia Savard**
Archiviste
Université Laval
Mandat : du 22-06-2011 au 21-06-2014

**Ann Mundy,** MBA
Vice-présidente de la Commission
Mandat : du 26-01-2012 au 25-01-2015

**Denis Boucher**
Historien
Chargé de projets au Conseil du patrimoine religieux du Québec
Mandat : du 21-09-2011 au 20-09-2014

**Hébert Dufour**
Éducateur et muséologue
Mandat : du 20-05-2009 au 19-05-2012

**Conrad Gagnon**
Ex-préfet, MRC de l'Île d'Orléans
Mandat : du 21-09-2011 au 20-09-2014

**Claude Provencher**
Architecte
Provencher Roy + associés architectes
Mandat : du 21-09-2011 au 20-09-2014

**Pierre Thibault**
Architecte
L'Atelier Pierre Thibault inc.
Mandat : du 22-06-2011 au 21-06-2014

Les mandats de mesdames Malaka Ackaoui (du 17 octobre 2007 au 22 juin 2011), Anne Carrier (du 24 janvier 2001 au 22 juin 2011) et France Vanlæthem (du 24 janvier 2001 au 21 septembre 2011) ont pris fin en cours d'année.

Au cours de l'exercice 2011-2012, la Commission a siégé à 10 reprises et les divers comités ont tenu séance à 48 occasions.

# RÉALISATIONS 2011-2012

La Commission des biens culturels du Québec a continué de s'acquitter de son mandat de conseiller, en misant d'abord sur l'expertise de ses membres provenant de divers horizons reliés au patrimoine et en confiant, suivant ses besoins, des mandats à des spécialistes, pour des études spécifiques en vue d'enrichir et de préciser ses connaissances. Branchée sur le milieu du patrimoine, à l'écoute des citoyens et attentive à ce qui se fait ailleurs dans le monde, la Commission demeure au fait des enjeux actuels afin d'être en mesure de formuler des conseils judicieux.

L'adoption de la Loi sur le patrimoine culturel est sans doute le dossier qui a retenu davantage l'attention au début de l'exercice financier 2011-2012. La nouvelle loi entrera en vigueur le 19 octobre 2012. En fait, l'année en a été une de transition pour la Commission, qui a continué à émettre des avis sur les dossiers qui lui ont été soumis, a tenu des auditions privées et poursuivi les études en chantier, tout en préparant la migration vers le nouveau Conseil du patrimoine culturel du Québec institué par la Loi sur le patrimoine culturel.

## ADOPTION DE LA LOI SUR LE PATRIMOINE CULTUREL

La Commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée nationale a procédé à l'étude détaillée de la Loi sur le patrimoine culturel; cette étude a débuté le 11 mai et s'est terminée le 29 septembre 2011. Le président et la vice-présidente ont suivi de près l'ensemble des débats de la Commission et ont assisté à plusieurs des séances. Le projet de loi n° 82, qui propose une réforme en profondeur de la façon d'aborder la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine au Québec, a été adopté à l'unanimité le 19 octobre 2011.

La Loi sur le patrimoine culturel a pour objet de favoriser la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel, reflet de l'identité d'une société, dans l'intérêt public et dans une perspective de développement durable. Elle s'appuie également sur une définition élargie du patrimoine qui comprend dorénavant personnages historiques décédés, lieux et événements historiques, documents, objets, immeubles et sites patrimoniaux, paysages culturels patrimoniaux et patrimoine immatériel.

Pour le Conseil du patrimoine culturel du Québec, qui prendra la relève de la Commission à l'automne 2012, cela signifie de nouvelles responsabilités. La révision des processus administratifs découlant de ce futur mandat a été entreprise pendant l'année. La préparation d'un nouveau plan stratégique inspiré de la Loi sur le patrimoine culturel a d'ailleurs été amorcée durant l'exercice.

## RENOUVELLEMENTS ET NOMINATIONS

Le mandat de plusieurs membres de la Commission est venu à échéance au cours du dernier exercice. Madame Ann Mundy, vice-présidente, a vu son mandat être renouvelé du 26 janvier 2012 jusqu'au 25 janvier 2015. Quatre commissaires, soit madame Christine Cheyrou et messieurs Denis Boucher, Serge Filion et Claude Provencher ont aussi été confirmés dans leurs fonctions pour un second mandat, débutant le 21 septembre 2011 et se terminant le 20 septembre 2014. Enfin, quatre nouveaux membres ont été nommés : mesdames Lise Martel et Cynthia Savard ainsi que monsieur Pierre Thibault (du 22 juin 2011 au 21 juin 2014), enfin monsieur Conrad Gagnon (du 21 septembre 2011 au 20 septembre 2014).

Les nouveaux venus ont succédé à mesdames Anne Carrier et France Vanlæthem, qui étaient membres de la Commission depuis le 22 juin 2001, et à madame Malaka Ackaoui, qui a été membre du 17 octobre 2007 au 22 juin 2011. Le quatrième poste était vacant.

Ces changements ont amené des modifications à la composition des divers comités permanents de la Commission.

*Monastère des Ursulines de Québec*
*Sylvie Lacroix*

## RÉUNIONS DE LA COMMISSION

La Commission a tenu dix séances à Québec et à Montréal. Certaines de ces réunions ont permis aux commissaires de visiter des sites d'intérêt en lien avec les enjeux patrimoniaux actuels :

Le 27 mai 2011, la Commission a tenu séance à la basilique de Saint-Patrick à Montréal, classée monument historique en 1985. Les commissaires ont pu visiter ce lieu de culte de tradition catholique de style néogothique érigé de 1843 à 1847, nouvellement restauré.

Le 17 novembre 2011, la Commission s'est réunie au Musée des beaux-arts de Montréal où elle a eu l'occasion de voir le nouveau pavillon Claire et Marc Bourgie consacré à l'art québécois et canadien. Le bâtiment contemporain intègre l'église patrimoniale Erskine and American fermée au culte depuis 2004 et recyclée en salle de concert. Ce projet a remporté deux prix lors des 5e Grands Prix du Design, notamment comme projet de l'année 2011.

Le 15 décembre 2011, la Commission a tenu sa réunion mensuelle à Beauport et elle a effectué une tournée de l'arrondissement historique de Beauport et du site historique de la Chute-Montmorency. Organisée avec la collaboration de la Direction du patrimoine et de la muséologie du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, cette visite a permis aux commissaires de constater *de visu* la grande diversité des caractéristiques de l'arrondissement et de voir les projets réalisés et à venir, pour lesquels l'avis de la Commission a été demandé ou sera sollicité. Elle complétait l'étude commandée à monsieur Mario Bédard, professeur agrégé au département de géographie de l'UQAM, intitulée *La géosymbolique de l'arrondissement historique de Beauport ou l'importance de la condition habitante dans la gestion du patrimoine culturel.*

## AUDITIONS ET TOURNÉES RÉGIONALES

La Commission a tenu douze auditions privées de citoyens ou groupes de citoyens à Montréal et Québec. En plus de la tournée régionale faite dans l'arrondissement historique de Beauport, elle a effectué quelques visites de bâtiments ou sites dans le but de formuler des avis éclairés et pertinents.

Le 18 mai 2011, trois commissaires sont allés à Val-Jalbert pour faire le bilan des interventions effectuées sur cet important site historique depuis 2009 et avoir un aperçu des travaux à venir.

Le 24 août 2011, le président s'est rendu à Saint-Narcisse pour une visite du site historique de l'Ancienne-Centrale-Hydroélectrique-de-Saint-Narcisse, qui avait été organisée conjointement par la Commission des biens culturels et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, direction de la Mauricie et Centre-du-Québec.

Le 13 octobre 2011, les commissaires ont pris connaissance sur place du projet de requalification de la Bibliothèque Saint-Sulpice, à Montréal, qui deviendra un carrefour de musiques nouvelles.

Le 9 novembre 2011, en compagnie de professionnels de la Direction du patrimoine et de la muséologie du Ministère, les commissaires ont pu se familiariser avec les lieux de l'agrandissement et de la rénovation de l'Hôtel-Dieu de Québec.

*Pont Jean De La Lande*
*© MCCCF, Marie Soleil Brosseau, 2012*

## ENJEUX STRATÉGIQUES

Plusieurs dossiers d'importance ont retenu l'attention au cours de l'exercice 2011-2012.

L'agrandissement de l'Hôtel-Dieu de Québec et la requalification de la Bibliothèque Saint-Sulpice à Montréal comptent parmi les dossiers majeurs pour lesquels la Commission a été appelée à formuler un avis. Des comités *ad hoc* ont été formés pour suivre l'évolution de chacun de ces dossiers.

La Commission s'est également prononcée sur certains projets immobiliers dans l'arrondissement historique de Sillery. Les dossiers examinés ont été analysés en fonction, principalement, du *Cadre de gestion du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour les grandes propriétés de l'arrondissement historique de Sillery*, rendu public en 2010.

La Commission a été aussi saisie du dossier des façades des immeubles donnant sur le boulevard Saint-Laurent, à Montréal, et situées dans l'aire de protection du Monument-National.

Enfin, la question du patrimoine religieux demeure un enjeu fondamental en regard de la désaffection de la pratique religieuse. La reconversion d'églises devenues en surplus d'inventaire pose des défis considérables à la société québécoise. Une stratégie ministérielle sur le patrimoine religieux, et plus particulièrement sur les églises et ensembles conventuels excédentaires, est en préparation. La Commission a contribué à ces travaux en confiant une étude à l'École nationale d'administration publique (ENAP) : *Étude comparative sur les usages des lieux de culte désaffectés dans certains pays et États occidentaux.*

## RECOMMANDATIONS ET AVIS DE LA COMMISSION

En vertu de son mandat actuel, la Commission a également fait des recommandations sur le classement de biens culturels, elle a émis divers avis sur des travaux touchant des biens classés ou situés dans des arrondissements historiques ou naturels ou dans des aires de protection. Elle a donné des avis portant sur la restauration de biens mobiliers et elle a analysé plusieurs demandes reliées à l'émission de permis de recherche archéologique et à la gestion des archives.

Le classement comme monument historique du monastère des Ursulines-de-Québec, le 5 mai 2011, représente une addition majeure au registre des biens culturels québécois. Le monastère est un ensemble conventuel dont l'histoire remonte au tout début de la Nouvelle-France. Son aménagement rappelle la tradition monastique européenne tout en s'inscrivant dans la trame urbaine du Vieux-Québec. L'ensemble évoque aussi la présence de la communauté des Ursulines ainsi que leur œuvre, particulièrement dans le domaine de l'éducation des jeunes filles au Québec. Avec ce classement, les trois grandes propriétés anciennes des communautés religieuses du Vieux-Québec – les deux autres étant celles des Augustines et des prêtres du Séminaire de Québec – sont désormais protégées par l'État.

Au total, les divers comités ont analysé durant l'année quelque 500 demandes. La répartition détaillée de ces dossiers apparaît à la section « Bilan des activités ».

**En résumé**

| | |
|---|---|
| **4** | recommandations relatives à l'attribution ou à la résiliation de statuts juridiques |
| **4** | recommandations fixant la juste valeur marchande de dons à des musées |
| **298** | avis émis pour des travaux touchant des biens classés ou situés dans des arrondissements historiques et/ou naturels ou des aires de protection |
| **146** | avis pour des demandes de permis de recherche archéologique |
| **20** | avis concernant des demandes de permis de restauration de biens mobiliers |
| **9** | avis sur des demandes de dépôt d'archives, agrément de Centres d'archives, révision de recueils de règles de conservation, etc. |
| **12** | auditions privées tenues à Québec et à Montréal |

## ÉTUDES, RECHERCHES ET PUBLICATIONS

La Commission a poursuivi son programme d'études et de recherches dans le but d'assurer une gestion optimale du patrimoine québécois. Des rapports d'étape ont permis aux commissaires de suivre la progression des mandats confiés à des consultants. Quatre études ont été complétées et un projet de publication sur le patrimoine moderne est en cours.

- *Étude comparative sur les usages des lieux de culte désaffectés dans certains pays et États occidentaux*

Mise en chantier à la fin de 2010 et complétée en juillet 2011, cette étude a été réalisée par le Laboratoire d'études sur les politiques publiques et la mondialisation de l'ENAP. Elle propose un survol de la façon dont certains pays et d'autres provinces canadiennes, confrontés à des enjeux similaires à ceux du Québec, ont abordé la question du recyclage des lieux de culte (églises, chapelles et autres édifices religieux) devenus vacants. L'étude aborde quelques pistes de solutions.

- *Étude exploratoire des différentes typologies d'insertion de garages aux propriétés de l'arrondissement historique de l'Île-d'Orléans*

Réalisée par madame Marie-Josée Deschênes, architecte, cette étude exploratoire a été complétée en novembre 2011. Elle découle de l'augmentation rapide de demandes de constructions neuves dans l'arrondissement historique de l'Île-d'Orléans. Cette étude propose une classification des différents types de garages qu'on retrouve sur ce territoire protégé et énonce des critères permettant d'évaluer les projets.

- *Document d'orientation pour l'insertion de bâtiments contemporains dans les milieux patrimoniaux*

Confiée à la firme de consultants en patrimoine et en architecture Patri-Arch, cette étude a été déposée en décembre 2011. Elle est destinée aux membres de la Commission afin de les aider à évaluer les projets visant l'insertion d'un bâtiment contemporain dans un secteur d'intérêt patrimonial. Elle comporte un état des connaissances sur le sujet et une analyse d'un corpus de projets en fonction de critères spécifiques. Elle se veut un guide des bonnes pratiques en matière d'insertion architecturale.

- *La géosymbolique de l'arrondissement historique de Beauport ou l'importance de la condition habitante dans la gestion du patrimoine culturel*

Dirigée par monsieur Mario Bédard, professeur au Département de géographie de l'UQÀM, cette étude a été terminée en février 2012. Elle visait à déterminer la perception que les résidents ont de leur environnement et des conditions associées au statut d'arrondissement historique. Il s'en dégage d'abord que l'arrondissement historique est considéré surtout comme un milieu de vie, mais que cette perception varie selon les pôles villageois de résidence des répondants et l'ancienneté de leur établissement dans le secteur protégé.

- *Patrimoine en devenir : l'architecture moderne du Québec*

Ce projet est mené en collaboration avec Documentation et Conservation du Mouvement Moderne (Docomomo) et veut favoriser la connaissance et l'appréciation du patrimoine moderne au Québec. Madame France Vanlæthem, ex-commissaire à la CBCQ et autorité en la matière, signera la publication qui sera lancée à l'automne 2012.

## COLLOQUES, SÉMINAIRES, CONFÉRENCES

Les membres de la Commission ont participé en cours d'année à différents colloques, séminaires et conférences sur le patrimoine.

Ainsi, du 15 au 17 avril 2011, la ville de Québec était l'hôte du colloque international du Conseil québécois du patrimoine vivant sous le thème « Les mesures de soutien au patrimoine immatériel : gouvernements, institutions et municipalités ». La vice-présidente a assisté à l'événement qui réunissait divers acteurs et décideurs du secteur du patrimoine vivant, dont quelques représentants de l'UNESCO. Il avait pour objectif de favoriser l'échange d'expertise internationale en matière de patrimoine immatériel.

Le 29 avril 2011, se tenait dans le Vieux-Montréal la conférence *Formes*. Elle avait pour but de connaître les réflexions des principaux intervenants en patrimoine bâti québécois et d'amorcer la mise à jour d'une vision commune de l'avenir dans le contexte de l'adoption du projet de loi 82 sur le patrimoine culturel et de la refonte de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Le président a assisté à cette conférence et un membre de la Commission a couvert l'événement à titre de journaliste pour la revue *Formes*.

Le 30 mai 2011, la vice-présidente et un membre de la Commission, ont participé au Forum national *L'avenir de la culture au Québec*, troisième étape du projet de l'Agenda 21, qui a eu lieu dans la ville de Québec. Près de 4 000 personnes provenant de différents milieux ont été associées à cette importante mobilisation autour de la place de la culture dans le développement durable, démarche qui se conclura par un plan d'action. Initiative du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, l'Agenda 21 fait partie du *Plan d'action de développement durable 2009-2013* du Ministère. Il servira de cadre de référence afin de préciser les principes à respecter et les objectifs à viser pour intégrer pleinement la culture dans le développement durable de la société québécoise.

Le 26 octobre 2011, le président a assisté à la conférence prononcée par messieurs Clément Demers, architecte, urbaniste et directeur général de la Société du Quartier international de Montréal et Réal Lestage, architecte, intitulée « Le projet du Quartier des spectacles : le point sur la conception et la gestion de cet ambitieux projet urbain ». Cette conférence, à laquelle participaient quelque 150 personnes, s'inscrit dans la programmation du Forum URBA 2015. Les conférenciers ont proposé diverses réflexions sur les conditions de réussite des villes de l'avenir, en s'appuyant notamment sur l'exemple du Quartier des spectacles de Montréal.

Le président de la Commission a participé à la XVII[e] Assemblée générale d'Icomos, qui s'est tenue à la Maison de l'UNESCO, à Paris, du 28 novembre au 1[er] décembre 2011. Quelque 150 communications ont été présentées au symposium scientifique dont le thème était « Le patrimoine, moteur de développement » et plus de 1 150 personnes venues de 106 pays ont assisté aux conférences et participé aux ateliers-débats. On peut retenir des allocutions et échanges que les enjeux sont sensiblement les mêmes un peu partout. Les « développeurs » sont souvent perçus comme des opposants au patrimoine et ses défenseurs comme des opposants au développement. Quant aux projets qui réussissent, ils ont en commun leur acceptabilité sociale. Enfin, le Québec paraît avoir une longueur d'avance sur plusieurs pays avec sa Loi sur le patrimoine culturel, notamment en ce qui a trait au paysage et au patrimoine immatériel.

## SITE INTERNET

Le nouveau site Internet de la Commission des biens culturels a fait l'objet d'une refonte complète au cours de l'exercice 2011-2012. Plus convivial, il fournit des renseignements utiles sur le rôle et les activités de la Commission, ses publications, et contient une nouvelle section sur les douze arrondissements historiques et arrondissements historiques et/ou naturels du Québec. Abondamment illustré, le site permet d'apprécier toute la richesse et la diversité du patrimoine culturel québécois.

# PERSPECTIVES 2012-2013

Le 19 octobre 2012 marquera l'entrée en vigueur de la Loi sur le patrimoine culturel. Cette loi *« institue le Conseil du patrimoine culturel du Québec, ayant notamment pour fonctions de tenir des consultations publiques sur les projets de déclaration de sites patrimoniaux par le gouvernement et, à la demande du ministre, sur toute question que celui-ci lui réfère »*.

Le Conseil fera aussi des recommandations sur toute question relative à la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel ainsi que sur toute question relative à la Loi sur les archives. Enfin, le Conseil continuera de recevoir en audition les personnes qui souhaitent formuler des requêtes ou suggestions sur toute question visée par la loi.

En conséquence, la prochaine année sera celle de la migration de l'actuelle Commission des biens culturels vers le nouveau Conseil du patrimoine culturel du Québec, ce qui se traduira notamment par des ajustements aux processus administratifs ayant cours actuellement pour les rendre conformes aux nouvelles responsabilités qui lui seront dévolues.

Cela suppose notamment la rédaction de nouveaux règlements de régie interne en lien avec les articles de la loi qui établissent le fonctionnement du Conseil ainsi que la mise à niveau des processus administratifs et du plan d'organisation du nouveau Conseil.

Cela nécessitera également la préparation d'un nouveau plan stratégique qui devra non seulement refléter les attentes de la loi à l'égard du Conseil mais aussi s'arrimer harmonieusement avec le plan stratégique du Ministère.

Enfin, le Conseil poursuivra ses visites de familiarisation dans les diverses régions du Québec. Ces visites sont importantes puisqu'elles permettent aux membres de la Commission de mieux connaître et comprendre les enjeux locaux et régionaux en patrimoine de manière à formuler au ministre des avis éclairés, basés sur la connaissance.

*Arrondissement historique de l'Île-d'Orléans*
*Louise Leblanc*

# BILAN DES RECOMMANDATIONS

## ATTRIBUTION D'UN STATUT JURIDIQUE

Les attributions décrites ici concernent les dossiers pour lesquels la décision du ministre était connue au 31 mars 2012, après avoir demandé l'avis de la Commission des biens culturels.

| Désignation du bien et emplacement | Statut du bien | Date d'attribution du statut | Typologie du bien protégé |
|---|---|---|---|
| Arrondissement historique de Carignan | Abrogation du décret | 6 avril 2011 | Arrondissement historique |
| Monastère des Ursulines-de-Québec | Classement | 5 mai 2011 | Monument historique |
| Temple maçonnique de Montréal | Classement | 26 janvier 2012 | Monument historique |
| Pont Jean-De La Lande Salaberry-De-Valleyfield | Classement | 2 février 2012 | Monument historique |

## EXEMPTION DE GAIN EN CAPITAL POUR L'ALIÉNATION DE BIENS CULTURELS

| Date de la recommandation | Organisme | Nombre de biens |
|---|---|---|
| 20 avril 2011 | Galerie Montcalm, Gatineau | 2 |
| 20 octobre 2011 | Musée du Bas-Saint-Laurent | 1 |
| 26 janvier 2012 | Musée du Bas-Saint-Laurent | 11 |
| 26 janvier 2012 | Musée des religions du monde (Nicolet) | 1 |

# BILAN DES ACTIVITÉS DES COMITÉS

En vertu de l'article 7.5 de la Loi sur les biens culturels, la Commission peut former des comités que préside le président ou un membre qu'il désigne à cette fin.

| Comités des avis | Autorisations de travaux | Permis archéo. | Conservation des biens mobiliers | Archives | Auditions |
|---|---|---|---|---|---|
| Yves Lefebvre | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |
| Ann Mundy | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |
| Denis Boucher | ■ | | | | ■ |
| Christine Cheyrou | | | ■ | ■ | |
| Hébert Dufour | ■ | | | | ■ |
| Serge Filion | ■ | | | | ■ |
| Lise Martel | ■ | | | | ■ |
| Claude Provencher | ■ | | | | ■ |
| Cynthia Savard | | | | ■ | |
| Pierre Thibault | ■ | | | | ■ |
| Gisèle Piédalue, archéologue | | ■ | | | |
| Laurier Lacroix, historien de l'art | | | ■ | | |

| Demandes d'avis Autorisations de travaux | Total |
|---|---|
| Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec | 2 |
| Bas-Saint-Laurent | 2 |
| Capitale-Nationale | 162 |
| Chaudière-Appalaches | 11 |
| Côte-Nord | 1 |
| Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine | 19 |
| Laval, Laurentides, Lanaudière | 12 |
| Mauricie–Centre-du-Québec | 9 |
| Montérégie | 31 |
| Montréal | 43 |
| Saguenay–Lac-Saint-Jean | 6 |
| **Total** | **298** |

| Autres demandes d'avis | Total |
|---|---|
| Permis de recherche archéologique | 146 |
| Restauration de biens mobiliers | 20 |
| Dépôts d'archives, agrément de centres d'archives, etc. | 9 |
| Auditions privées | 12 |
| **Total** | **187** |

# RESSOURCES HUMAINES

Au 31 mars 2012, les personnes suivantes formaient l'équipe administrative de la Commission :

- Monsieur Yves Lefebvre, président
- Madame Ann Mundy, vice-présidente
- Madame Corinne Gustin, adjointe administrative
- Madame Huguette Piché, technicienne en administration
- Un poste est vacant

*Temple maçonnique de Montréal*
*© Conseil du patrimoine religieux du Québec, 2003*

# RESSOURCES FINANCIÈRES

Le budget initial de dépenses de la Commission inscrit au Livre des crédits 2011-2012 était de 587 700 $.

| | |
|---|---|
| **Fonctionnement – personnel** | **390 400 $** |
| Traitements | 299 061 $ |
| L'écart entre ce montant et les dépenses en traitements s'explique notamment par un poste demeuré vacant. | |
| **Fonctionnement – autres dépenses** | **197 300 $** |
| Transport | 28 908 $ |
| Services professionnels et administratifs | 108 431 $ |
| Location d'équipement et hébergement du site Internet | 5 578 $ |
| Loyer à la Société immobilière du Québec | 29 947 $ |
| Fournitures et approvisionnement | 3 941 $ |
| Matériel et équipement | 8 399 $ |
| **Surplus** | 12 096 $ |
| **Total** | **587 700 $** |

*Arrondissement historique de l'Île-d'Orléans*
*Louise Leblanc*

ANNEXE 1

# RÉSUMÉ DE LA LOI SUR LES BIENS CULTURELS

### 1922

- Promulgation de la loi relative à la conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique et artistique.
- Création de la Commission des monuments historiques.

Le Québec est la première province canadienne à légiférer dans le domaine de la sauvegarde du patrimoine.

### 1952 ET 1963

Modifications apportées à la loi pour en élargir la portée.

### 1972

- La Loi sur les biens culturels remplace la loi existante.
- La Commission des biens culturels du Québec remplace la Commission des monuments historiques.

### 1985

Modifications apportées à la loi afin de permettre aux municipalités de citer des monuments historiques ou de constituer des sites du patrimoine.

### 2011

Adoption de la Loi sur le patrimoine culturel qui crée notamment le Conseil du patrimoine culturel du Québec.

### FONCTIONS DE LA LOI SUR LES BIENS CULTURELS

- Reconnaître et classer des biens culturels dont la conservation présente un intérêt public d'un point de vue esthétique ou historique.
- Décréter « arrondissement historique » un territoire où se trouve une concentration de monuments ou de sites historiques.
- Décréter « arrondissement naturel » un territoire en raison de l'intérêt esthétique, légendaire ou pittoresque que présente son harmonie naturelle.
- Prévoir l'établissement d'une « aire de protection » autour d'un monument classé.
- Régir la délivrance des permis de recherche archéologique.
- Conférer aux municipalités le privilège de citer un monument situé sur leur territoire et dont la conservation présente un intérêt public.
- Conférer aux municipalités le privilège de constituer en site du patrimoine tout ou partie de leur territoire où se trouvent des biens culturels immobiliers et dans lequel le paysage architectural présente un intérêt d'ordre esthétique ou historique.
- Sanctionner toute infraction à la loi.

ANNEXE 2

# EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

## POLITIQUE LINGUISTIQUE

Conformément à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration publique, la Commission poursuit ses efforts à l'égard de la qualité du français dans les documents qu'elle publie. Dans cette perspective, toutes les publications destinées au public sont soumises à une révision linguistique et tous les logiciels utilisés par le personnel sont en français.

## ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

La Commission s'est conformée aux exigences de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Le président de la Commission agit à titre de responsable du respect de la loi.

Le bilan de la Commission des biens culturels du Québec quant au traitement des demandes reçues entre le 1er avril 2011 et le 31 mars 2012 est présenté dans le tableau ci-dessous.

| | |
|---|---|
| Nombre de demandes acceptées (totalité des documents transmis) | - |
| Nombre de documents partiellement acceptés (certains documents transmis) | - |
| Nombre de demandes refusées (aucun document transmis) | 2 |
| Nombre de demandes pour lesquelles la CBCQ ne détient pas de documents | - |
| Nombre de demandes ayant fait l'objet d'une demande de révision à la Commission d'accès à l'information | - |
| **Total** | **2** |

## CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Les membres de la Commission respectent les règles d'éthique et de déontologie destinées aux administrateurs publics. Aucun manquement n'a été constaté au cours de l'exercice 2011-2012 quant à la conformité des membres aux règles établies. Un code d'éthique et de déontologie spécifique à la Commission sera adopté au cours du prochain exercice.

## POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

La Commission n'offre aucun service public tarifé.

## DIRECTIVE SUR LA GESTION DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

La Commission a effectué en cours d'exercice une refonte de son site Internet afin d'améliorer la connaissance du patrimoine culturel auprès des citoyens et d'en favoriser la mise en valeur.

## BONIS AU RENDEMENT

En vertu de la Règle concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein, aucun boni au rendement n'a été accordé au cours de l'exercice 2011-2012.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Commission a adhéré à la Stratégie gouvernementale de développement durable en adoptant un Plan d'action de développement durable qui s'étend sur cinq ans. La présente rubrique fait état des actions menées et des résultats obtenus au cours de l'année, selon les indicateurs retenus et les cibles visées.

*Chalouperie Godbout, arrondissement historique de l'Île d'Orléans*
*Louise Leblanc*

**Objectif gouvernemental 1**

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

**Objectif organisationnel**

**1 Faire connaître le concept de développement durable et les seize principes s'y rattachant.**

| | **Gestes** | **Suivis** |
|---|---|---|
| 1 Mettre en œuvre, en services partagés avec le MCCCF, des activités contribuant à la réalisation du *Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique.* | Participer aux activités de sensibilisation et de formation organisées par le MCCCF. | Action posée |
| | Diffuser des capsules électroniques d'information et de sensibilisation à l'ensemble du personnel. | À mettre en œuvre |
| Cibles et indicateurs | Le taux d'employées et d'employés touchés par les activités de sensibilisation, dont le taux de ceux ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières. Cible : 100 % du personnel d'ici la fin de 2011. | |
| Résultats de l'année | Le *Plan d'action de développement durable 2008-2013* est connu du personnel de la CBCQ et il est diffusé en ligne sur son site Internet. **L'objectif a été atteint.** | |
| 2 Assurer la prise en compte systématique des principes de développement durable lors de la rédaction des avis et conseils destinés au ministre. | Transmettre à tous les membres de la Commission l'information pertinente au sujet de la Stratégie 2008-2013. | Action posée |
| | Faire un rappel systématique aux principes de développement durable dans les échanges avec les professionnels du MCCCF et dans les délibérations de la Commission. | Action posée |
| Cibles et indicateurs | Nombre d'avis et de conseils qui respectent les principes de développement durable. 100 % des avis et conseils avant la fin de 2009. | |
| Résultats de l'année | Le *Plan d'action de développement durable 2008-2013* de la CBCQ a été adopté par les membres de la Commission qui en tiennent toujours compte dans leurs discussions et leurs décisions. **L'objectif a été atteint.** | |
| 3 Promouvoir les liens intrinsèques qui unissent la conservation du patrimoine et le développement durable. | Signaler la contribution exceptionnelle de la protection du patrimoine culturel au développement durable dans les études, avis, rapports d'audition et autres correspondances transmis au ministre et à ses conseillers. | Action en cours |
| | Mentionner l'inscription du principe de la protection du patrimoine culturel dans la Loi sur le développement durable dans les études, avis, rapports d'audition et autres correspondances transmis au ministre et à ses conseillers. | Action en cours |
| Cibles et indicateurs | Taux de mention des liens intrinsèques qui unissent la conservation du patrimoine et le développement durable dans les études, conférences, auditions et correspondances transmises au ministre et à ses conseillers. 100 % des études, conférences, auditions et correspondances réalisées avant la fin de 2009. | |
| Résultats de l'année | Les actions de la CBCQ s'inscrivent dans une perspective de développement durable et l'organisme rappelle dans les documents qu'il produit que la protection du patrimoine culturel est l'un des principes identifiés dans la Loi sur le développement durable. | |

| **Objectif gouvernemental 4**<br>**Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.** | | |
|---|---|---|
| **Objectif organisationnel :**<br>**2 Concilier protection du patrimoine et respect des normes en vigueur (Régie du bâtiment et normes relatives à l'accès sans obstacles pour les personnes handicapées).** | | |
| | **Gestes** | **Suivis** |
| 5 Prendre en compte les normes de la Régie du bâtiment et les normes d'accès sans obstacles pour les personnes handicapées dans les avis et conseils transmis au ministre. | Au besoin, évoquer les normes de la Régie du bâtiment et celles d'accès sans obstacles pour les personnes handicapées dans les avis et conseils transmis au ministre. | Action posée |
| Cibles et indicateurs | Nombre d'avis et de conseils transmis au ministre qui tiennent compte des normes pertinentes pour les dossiers étudiés.<br>Objectif : 100 % des avis et conseils concernés formulés avant 2009. | |
| Résultats de l'année | Depuis avril 2009, la CBCQ inscrit systématiquement dans ses avis un rappel que tout bien patrimonial public doit être, dans la mesure du possible, accessible aux personnes handicapées. **L'objectif a été atteint.** | |

| **Objectif gouvernemental 6**<br>**Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et organismes gouvernementaux.** | | |
|---|---|---|
| **Objectif organisationnel**<br>**3 Favoriser, en services partagés avec le MCCCF, l'adoption de pratiques écoresponsables dans les activités quotidiennes de la CBCQ.** | | |
| | **Gestes** | **Suivis** |
| 6 Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable. | Élaborer un cadre de gestion environnementale.<br>Poursuivre et mettre en œuvre l'adoption de pratiques plus favorables à l'environnement. | Action en cours<br>Action en cours |
| Cibles et indicateurs | État d'avancement de la mise en œuvre à la CBCQ d'un cadre de gestion environnementale, de mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale et de la mise en œuvre de pratiques d'acquisitions écoresponsables. Objectif : avoir adopté un cadre de gestion environnementale élaboré en collaboration avec le MCCCF d'ici 2011; avoir mis en œuvre quatre mesures ou activités pour contribuer directement à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale et avoir adopté trois pratiques d'acquisitions écoresponsables d'ici 2011. | |
| Résultats de l'année | La CBCQ utilise du papier fin recyclé, a programmé ses imprimantes pour l'impression recto/verso par défaut et récupère le papier. Elle privilégie désormais la mise en ligne et l'envoi par courriel de ses études à leur diffusion en format papier. Elle a remplacé ses vieux ordinateurs par des appareils répondant aux normes EPEAT. Elle favorise, enfin, le covoiturage lors des déplacements des membres de la Commission pour les réunions mensuelles et celles des divers comités. | |

| **Objectif gouvernemental 18**<br>**Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.** | | |
|---|---|---|
| **Objectif organisationnel :**<br>**4 Contribuer au développement d'outils de sensibilisation et de gestion favorisant un aménagement et un développement du territoire soucieux de la protection du patrimoine culturel.** | | |
| | **Gestes** | **Suivis** |
| 7 Réaliser des études qui visent à promouvoir la protection du patrimoine culturel dans l'aménagement et le développement du territoire. | Mise en ligne des études sur le site Internet de la CBCQ.<br>Envoi par courriel des études à la liste de diffusion de la CBCQ. | Action posée<br>Action en cours |
| Cibles et indicateurs | Réalisation des études énumérées dans le plan d'action et publication des résultats (en ligne et envoi à la liste de diffusion de la CBCQ) d'ici 2013. | |
| Résultats de l'année | L'étude sur l'insertion architecturale en milieu patrimonial, le document sur l'insertion des garages dans l'arrondissement historique de l'Île-d'Orléans, l'étude sur la perception qu'ont les résidents de l'arrondissement historique de Beauport sont complétés. | |

| **Objectif gouvernemental 21**<br>**Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.** | | |
|---|---|---|
| **Objectif organisationnel :**<br>**5 Contribuer au développement d'outils de sensibilisation et de gestion favorisant une meilleure protection du patrimoine culturel.** | | |
| | **Gestes** | **Suivis** |
| 8 Réaliser des études qui visent à promouvoir la protection du patrimoine culturel dans une perspective de développement durable. | Mise en ligne des études sur le site Internet de la CBCQ.<br>Envoi par courriel des études à la liste de diffusion de la CBCQ. | Action posée<br>Action débutée |
| Cibles et indicateurs | Compléter les études énumérées dans le plan d'action d'ici 2013. | |
| Résultats de l'année | Une étude comparative des usages des lieux de culte désaffectés est complétée et la publication d'un livre sur le patrimoine moderne est prévue pour l'automne 2012. | |

Commission des biens culturels
du Québec

Édifice Guy-Frégault
225, Grande Allée Est
Bloc A – Rez-de-chaussée
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : 418 643-8378
Télécopieur : 418 643-8591
Adresse électronique : info@cbcq.gouv.qc.ca
Site Internet : **www.cbcq.gouv.qc.ca**

Imprimé sur du Rolland Enviro100, contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation, certifié Éco-Logo, Procédé sans chlore, FSC Recyclé et fabriqué à partir d'énergie biogaz.

Commission
des biens culturels
Québec